



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
des Vallées de la Brayre
et de l'Anille

RAMPE

Charte des Ateliers d'Éveil

Cette Charte, qui valide les valeurs partagées autour d'une éthique professionnelle, permet de définir une des principales missions du Rampe de la Communauté de Communes des Vallées de la Brayre et de l'Anille, les Ateliers d'éveil, objectifs et déroulement. Elle est évolutive et donc régulièrement questionnée et redéfinie. Chacun s'engage à la respecter.

Des Ateliers d'éveil pour qui ?

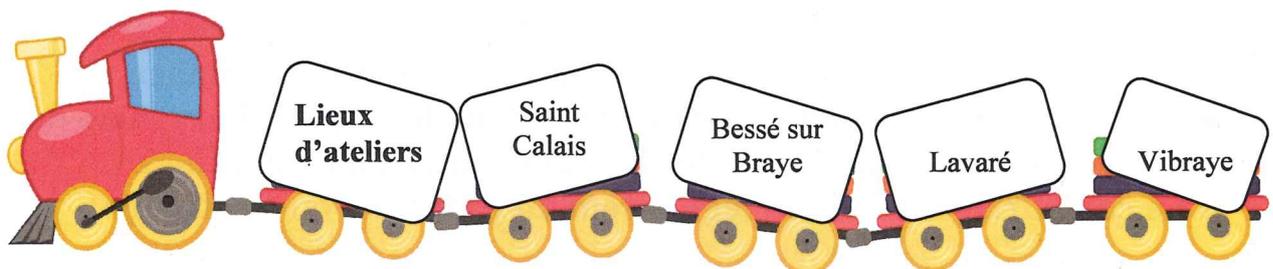
- ✚ Pour les Assistantes Maternelles du territoire
- ✚ Pour leurs enfants et ceux qu'elles accueillent. Au-delà de 4 ans, les enfants peuvent être accueillis uniquement sur les temps d'ouverture des ateliers d'éveil pendant les congés scolaires ou les séances du mercredi (demander à l'animatrice)
- ✚ Pour les gardes à domicile employées par des particuliers employeurs

Comment et quand participer ?

- ✚ La participation est basée sur le volontariat
- ✚ Il n'y a pas d'inscription préalable, sauf pendant les congés scolaires
- ✚ L'assistante maternelle doit avoir l'autorisation écrite des parents
- ✚ Le Rampe demande une autorisation écrite de droit à l'image.
- ✚ Les arrivées et les départs sont libres dans le respect du rythme de chaque enfant et de l'activité en cours, entre 9h45 et 11h45.
- ✚ Le calendrier est diffusé régulièrement (par mail ou au Rampe)

Des Ateliers d'éveil Pourquoi ? Quel déroulement ?

- ✚ **L'enfant**, en rencontrant d'autres enfants de son âge et d'autres adultes profite d'un espace de socialisation. Il peut faire toutes les expériences qui lui permettront l'acquisition progressive d'une indépendance et d'une autonomie dans ses jeux – toutes les interactions nécessaires à son évolution (imitation, confrontation, jalousie, conflits, partage...). Pour répondre à ce besoin essentiel, les espaces symboliques sont aménagés en tenant compte de ses besoins et de son développement.
- ✚ **L'assistante maternelle** accompagne les enfants dans leur découverte et leur expérimentation en respectant leur choix (de faire ou non telle activité, de préférer prendre un jeu plutôt que de peindre par exemple). Elle répond à toutes les émotions que le petit enfant ne maîtrise pas encore et qu'il faut contenir et accompagner. En apportant cette sécurité psychique, elle garantit l'action de l'enfant dans le plaisir et l'estime de soi.
- ✚ **L'animatrice** garantit le bien-être de tous pendant l'atelier. Elle propose un aménagement qui favorise le libre jeu, besoin fondamental du tout petit, une activité « phare » qui permet à l'enfant de faire d'autres découvertes sensorielles et motrices, (matières spécifiques, ateliers modelage-bricolage-moteur-marionnettes...) et un petit temps de regroupement autour de comptines, chansons. Elle veille au bon déroulement des séances, au respect des personnes, à la discrétion professionnelle, à la confidentialité du vécu de l'animation. Elle est à l'écoute de chaque professionnelle et favorise les temps d'échange. Elle peut proposer des séquences d'observation pour rendre dynamique et complémentaire les regards, les questions et les pratiques . Elle veille à une utilisation discrète et raisonnable du portable qui ne doit pas devenir prioritaire sur l'activité de l'enfant (importance de l'interaction). On peut aussi présumer de prendre une photo de l'enfant transférée aux parents dans un autre temps (respect de l'enfant)



Contact

ram.valdebraye@orange.fr ou 02 43 71 15 52 (vibraye)
09 71 53 56 86 (saint calais)